

**SYNDICAT MIXTE DES GAVES D'OLORON, ASPE,
OSSAU ET DE LEURS AFFLUENTS**

EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS

SÉANCE DU 13 Décembre 2017

L'an deux mille dix sept, le treize décembre à dix huit heures trente, le Conseil Syndical dûment convoqué s'est réuni en séance ordinaire au siège du Syndicat Mixte sous la présidence de Monsieur Michel LAURONCE, Président.

Date de la convocation : Mardi 5 Décembre 2017

REÇU

Secrétaire de séance : Madame Maïté POTIN

Présents :

le 22 DEC. 2017

MM. LAURONCE Michel, HOEPFFNER Michel, HOUSSAYE Robin, MAUNAS Patrick, Mme GAUCHER Michelle, MM CASABONNE Pierre, LAUGA Michel, LABARTHE André, Mme POTIN Maïté, M. BERNOS André, TEULADE Alain, Mme MIRANDE Martine, MM. PATIE Frédéric IDOMENEE Jean-Jacques, CONGUES Christophe, CONTOU-CARRERE Michel, BALDAN Patrick, FRANÇAIS Hubert

Suppléants :

OLYMPIE Jean-Yves	suppléant de	MEDARD Elisabeth
JAMET Eric	suppléant de	LETOILE Serge
LARBIOU Jean-Michel	suppléant de	SERNA Etienne
MEDOU-MARERE Daniel	suppléant de	CASTILLON Henri

Pouvoirs :

Excusés/absents :

MM. CACHELOU Frédéric, CLAVERIE Pierre, Mme DUSSARRAT Corinne, M.BURS Gérard, Mme CAMPELLO Lydie, MM. MAUDOU Sylvain, NAVAILLES Michel, MIRANDE David, MIQUEU Pierre, ARRIBERE Daniel

Délibération N°1 – 13/12/2017 : Mise en œuvre de la GEMAPI

Monsieur LAURONCE présente le rapport n°1.

Lors du Conseil Syndical du 28 septembre 2017, une démarche pour la modification des statuts actuels avant la fin de l'année 2017 en vu de la prise de la compétence GEMAPI a été présentée.

Cette modification portait en particulier sur les nouvelles compétences, la représentativité des membres et le mode de financement des opérations pour une nouvelle organisation dans laquelle le SMGOAO serait composé de 4 EPCI-FP (CCHB, CCBG, CCLO, CAPB). Elle n'aurait été opérationnelle qu'après la prise de compétence GEMAPI par les EPCI-FP et la signature de l'arrêté préfectoral intervenant après l'avis des membres du SMGOAO.

Cependant, une réunion entre services (EPCI-FP et Syndicats) a mis en évidence des interrogations exprimées par la CAPB et la CCLO. Ces interrogations portaient notamment sur les modalités de prise en compte du potentiel fiscal intercommunal et de la population dans le calcul des clés de répartition financière. De plus, ces deux EPCI-FP ne souhaitaient pas s'engager dans une procédure d'adhésion au SMGOAO avant leur prise de compétence en janvier 2018.

SYNDICAT MIXTE DES GAVES D'OLORON, ASPE, OSSAU ET DE LEURS AFFLUENTS

Compte tenu de ces éléments, la démarche initialement prévue peut être modifiée de la façon suivante :

- Mise en place automatique du nouveau comité syndical en début d'année 2018 sur la base de la représentation substitution qui ramène le SMGOAO à deux membres (CCHB et CCBG) et un nombre de représentants identique à la situation actuelle soit 32 délégués titulaires et 32 délégués suppléants.
- Vote d'un nouveau projet de statuts courant février 2018 qui actera notamment les nouvelles compétences, les nouvelles règles de financement et de représentativité ainsi que d'éventuelles extension de périmètre. Ce projet sera soumis à l'avis des deux EPCI-FP membres avant la prise d'arrêté préfectoral qui pourrait intervenir en Mai 2018.
- Demandes d'adhésions éventuelles de la CAPB et de la CCLO à l'horizon Mai 2018 pour être opérationnelles à l'été 2018.

Où cet exposé,
Le Conseil Syndical, à l'unanimité,

- **ADOpte** le présent rapport
- **VALIDE** la démarche décrite ci-dessus
- **AUTORISE** le Président à prendre tous les contacts et à engager toutes les négociations nécessaires à la mise en œuvre de cette démarche.

Ainsi délibéré à Oloron-Sainte-Marie, le 13 Décembre 2017



Le Président,
Michel LAURONCE

REQU

le 22 DEC. 2017

SOUS-PRÉFECTURE
OLORON STE MARIE